

OBJET : REUNION DE LA CRES REGIONALE

Mardi 25 Avril 2019 (14h à 17h)

NANTES au siège de la ligue des P L (Maison des sports)

Présents : Christian Charpentier Pt CES FFA, Joseph BARON Pt ligue PL, Odile ESKENAZI Secrétaire Générale, André GUIGNE Pt CRES PL, Jean Michel MAILLARD, Gérard TRICHET, Michel BREMOND, Bernard ROLLAND, Richard DELAUNAY Pt CD 53, Jean Jacques MOREAU Pt CD 44, Serge MOTTIER Directeur Général de la Ligue PL,

Excusés : Jacques TUFFIERE membre de la CRES, Yves BOISSERIE Trésorier ligue , Michelle JAN - Pte CD 49 , Mickael GENTIL Pt CD 85, Marie Pierre CHEVREAU Pte CD 72 , Alain Donias CTS , Alain TANCREL Pt CSO ligue , Georges N' ZAHOU Secrétaire Secteur Sportif

Absents : La COT PL.

Accueil à 14h 00 :

Accueil de notre Président de la CES FFA (Christian Charpentier) qui nous fait l'honneur de participer à notre réunion et de Bernard Rolland référent du 44, en place depuis l'automne dernier mais qui n'avait pu être des nôtres lors de la CRES de décembre 2018. Remerciements aux présents pour le gros travail de visites de terrain (salles et stades).

Modification de l'ordre du jour, les points seront traités selon l'ordre de classement informatique des documents qui seront des supports de discussion.

Intervention de Christian Charpentier qui présente l'action de la CES Nationale, ses finalités et ses missions, tout en rappelant qu'il fut membre de notre commission régionale dès sa création (1997).

Réglementation en cours après travail de finalisation par la CES (points abordés, document projeté):

de nombreuses questions posées par les membres présents ont obtenues des précisions et des éclaircissements de la part de Christian.

- De Jean Jacques Moreau : **classement des installations** (critères retenus) pour compétitions officielles et entraînements ? les critères de classement ne sont finalisés que pour la pratique compétitive ; pour les entraînements, il s'agit d'accord entre le propriétaire (collectivité concernée) et l'utilisateur (club)
Proposition à la CNES d'une évolution de vocabulaire : « Valide » devient « Compétition », « Non valide » devient « Hors compétition »
- **Enregistrement des compétitions officielles** (N SIFFA), Il convient à chaque organisateur de remettre à jour le logica utilisé pour permettre de savoir si le stade ou la salle sont valides et quel N SI FFA leur est attribué.
- **Installations non conformes** : si normes officielles non respectées et si dangerosité avéré de ladite installation sportive ; *deux non conformités sont possibles :*
 - ° Définitives si l'équipement n'existe plus ou n'est plus utilisé ;
 - ° Temporaires si l'équipement est en rénovation ou si la CES FFA a demandé des travaux importants.
- De Michel Brémond : **différence de critères retenus pour les classements officiels :**
 - ° Stade 400 m à 8 couloirs : classement International sur dossier et validation IAAF
 - ° Stade 400 m à 8 couloirs : classement national sur dossier FFA
 - ° Stade 400 m à 6 couloirs : classement régional sur dossier FFACes stades sont considérés comme **complet** si toutes les épreuves de l'athlé sur piste peuvent y être organisées ; et classement **partiel** si une ou plusieurs disciplines ne peuvent être programmées.
 - ° Stade 400 m de moins de 6 couloirs ou anneau minimum supérieur à 250m : classement

départemental complet ou partiel également sur dossier FFA

° Autre stade (200 m ou moins) ou plateau : classement en EI (équipements d'initiation) sur fiche récapitulative

Pour les salles voir critères spécifiques.

- **Problème de déclivité** (règle 1/1000) pour les aires de réception des lancers :
 - ° Si *déclivité positive*, performances et records homologables,
 - ° Si *déclivité négative* (au-delà de la norme) non homologation des perfs ... problème posé pour les aires annexes du stade J et R Mikulac à Angers (France jeunes 2019) : *pour répondre aux interrogations des relevés effectués par les services techniques de la collectivité peuvent être pris en compte !*
- **Saut longueur –TS** : lors de réunions prospectives avec le Maître d'Ouvrage, demandé de *drainer les fosses de réception* et proposer désormais des *pistes d'élan à 3 couloirs* pour permettre l'organisation de 2 concours en même temps (voir normes nouvelles réglementaires).
- **Fiches de visite** : intégrer dans cette fiche un point sur *l'utilisation habituelle* de l'équipement concerné
- **Pré classement** : quand le dossier de rénovation ou construction neuve est finalisé, solliciter auprès de la collectivité une *demande officielle, un plan masse et un plan de l'installation* pour effectuer un pré classement qui sera entériné ou non quand les travaux seront terminés.
- **Cage de protection des aires de disque** : le document qui circule actuellement sur la hauteur du filet de protection (7 m au lieu de 4m) est un *critère de recommandation*, surtout pour le niveau international et France Elite), mais pas un critère d'obligation pour les autres classements.
- De Gérard Trichet : **cage de protection pour les lancers de poids en salle** : lors de lancer en rotation, l'éloignement de ladite cage par rapport au cercle, favorise des *lancers hors secteur* ! ce point va être étudié par Ch Charpentier

Autres sujets d'échanges :

- **Rapport de JA** : la CRES souhaite recevoir *tous les rapports* qui mentionnent un point sur les équipements, ce, de manière à pouvoir intervenir auprès de la collectivité propriétaire ou effectuer une visite de terrain avec préconisations à l'appui.
-
- **Formulaires à utiliser** : nouvelle *fiche de visite* mise à jour récemment, *nouveau rapport* de visite présenté en réunion ce jour.
- **CNDS** : la structure actuelle n'existe plus, elle est remplacée par *l'Agence Nationale du Sports*, informations complémentaires à venir.
- **Règles communes FFA – FFF- FFR** : le document de synthèse est à consulter dès que de besoin ; le responsable du football en PL (René Jonchère) est aussi membre d'un club d'athlé (RCN Divatte) et participe activement à la rénovation d stade de St Julien de Concelles (en cours); Lors de notre prochaine CRES PL, il est prévu *de l'inviter* pour faire le point sur la manière de travailler ensemble sur les projets à venir.
- **installations classées IAAF** : visite désormais *tous les 5 ans* pour garder ce label, inscription et examen-validation pour les futurs visiteurs.

Actions à entreprendre :

Classement de nos installations en PL : analyse des tableaux préparés et projetés.

Il nous reste des visites de terrain à effectuer :

- **priorités :** *visites de terrain des stades de l'Île aux Sports au Mans et municipal de Segré (classés depuis 2005), à faire avant la fin de l'année 2019 (référénts départementaux 49 et 72), directive CES FFA.*
- **puis :**
En 49 : stade d'Avrillé mal classé et peut être Beaucouzé (référént départemental)
En 44 : stade Universitaire à Nantes, stade de Riaillé, nouvelle visite du stadium P Quinon (prévu le 14 mai prochain), stade de la Colinière (référént départemental)
- **documents** (*fiches et rapports non reçus*) suite à déplacements sur site à *Château Gontier et St Pierre la Cour* et reclassement (référént départemental) *pour le 53.*

Projets en cours (document projeté) :

Analyse est faite, peu de projets identifiés méritent une confirmation (beaucoup ont eu une réunion récente de consultation ou un échange téléphonique confirmant l'action pour très bientôt ou lors du prochain mandat communal ou communautaire ; près de 50 % des dits projets sont à présent *de la compétence des intercommunalités !*

Chaque *référént départemental*, accompagné selon besoin, du référént régional, doit s'en préoccuper et échanger avec club local et M d'Ouvrage pour s'assurer que les projets soient *bien en phase avec notre réglementation !*

Diffusion de documents : désormais , la *réglementation fédérale* étudiée en partie ce jour , les *critères de classement* (plus recommandations) et le *document sur les équipements de proximité* (piste de 250 m) , tous prochainement positionnés sur le site fédéral , *peuvent être diffusés à qui de droit* (maîtres d'ouvrage , maîtres d'œuvre , constructeurs , clubs ...)

Chaque référént départemental doit s'en préoccuper pour diffusion opérationnelle.

Fin de la réunion à 17 h

L'analyse du site des équipements CRES PL est repoussée à nouveau à la prochaine réunion (novembre ou décembre 2019)

Le schéma directeur d'équipements en PL pour 2019-2024-26, est entre les mans de la ligue et des CD (la CRES si sollicitée pourra donner son avis).

Fait à Nantes, le 8 mai 2019

André GUIGNE
Président de la CRES PL